

VALAIS

LE VALAIS MONTRE LA VOIE À SUIVRE

28 octobre 2008 - CHARLES MÉROZ - 1 ? 's' : '') : 'Aucun commentaire'; ?>

AGRITOURISME Une étude révèle que ce secteur peine à décoller en Suisse. C'est oublier que le Valais a mis en place en 2005 déjà les fondements d'une politique en faveur du développement rural.



L'agritourisme fait du surplace dans notre pays. C'est du moins ce qu'affirme le Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB), qui constate de sérieuses lacunes sous nos latitudes alors que ce secteur économique est en plein essor en France, en Autriche et en Italie («Le Nouvelliste» du 15 octobre). Citant une étude réalisée par tourisme-rural.ch et l'Association des groupements et organisations romands de l'agriculture

(AGORA), le SAB déplore qu'en Suisse, «l'offre est morcelée et le secteur peine à se développer. Les cantons et la Confédération doivent mettre en place des mesures spéciales en faveur de l'agritourisme».

Le Valais fait école

Sous l'impulsion du Département de l'économie et du territoire (DET), le canton du Valais n'a pas attendu les recommandations du SAB pour s'engager en faveur du développement rural. Un état des lieux de l'offre existante a été effectué en 2005 déjà. Et comme le rappelle Gérald Dayer, chef du Service cantonal de l'agriculture, «une véritable politique en faveur de l'agritourisme a été mise en place avec l'entrée en vigueur en juillet 2007 de la Loi cantonale sur l'agriculture et le développement rural. Cette politique qui jouit de l'appui des milieux touristiques, hôteliers et de la restauration définit de manière claire et précise ce qu'est l'agritourisme. Les exploitations proposent des prestations liées à leurs activités, ainsi que la découverte d'un savoir-faire et des produits de qualité.» La démarche bénéficie du soutien de l'Etat du Valais qui a vu là d'intéressantes possibilités d'amélioration des conditions économiques de la population en milieu rural et de renforcement de l'attractivité de l'offre touristique. A ce jour, le canton a versé des subventions à fonds perdus à hauteur de 800 000 francs et des crédits remboursables sans intérêt d'un montant de 400 000 francs, et a engagé 250 000 francs à titre de soutien à la promotion. «Tout cela démontre que des choses concrètes se passent en prolongement des activités touristiques conventionnelles. De plus, notre démarche pionnière fait école. Elle a été citée en exemple par le SAB dans son étude. Nous avons par ailleurs été approchés par le canton des Grisons qui s'intéresse à ce que nous avons mis en place», se félicite Gérald Dayer.

Quatre-vingts prestataires

Sur le terrain, la dynamique de l'agritourisme est de la compétence de Malvine Moulin qui jouit d'un mandat de prestations de trois ans. Sous l'égide de la Chambre valaisanne d'agriculture (CVA), elle est plus particulièrement chargée de la promotion de l'offre agritouristique. «Quatre-vingts prestataires se sont manifestés à ce jour auprès de la CVA. Ils constituent le réseau officiel actuel de l'agritourisme valaisan. Le but est d'intégrer cette offre dans la promotion touristique globale du canton», relève Gérald Dayer avant de poursuivre: «Dans ce domaine, les perspectives sont bonnes. Toutes les prestations constituent un atout de premier choix en termes d'attractivité. L'ambition est de faire du canton une destination majeure à travers la marque Valais. On a tout pour bien faire. A nous de faire fructifier l'ensemble de nos acquis».

Des projets

Des possibilités de synergie sont réelles. L'une d'elles passe par la mise en valeur du Chemin du vignoble à partir de Martigny en direction de Loèche. Un couple d'exploitants viticoles, Monique et Bernard Caloz, à Sierre, a même déjà aménagé cinq chambres dans un bâtiment existant avec le soutien du canton. «L'idée générale est de collaborer avec le Chemin du vignoble de manière à pouvoir mettre en place un itinéraire reliant différents sites agritouristiques», résume le chef du Service cantonal de l'agriculture.